



CRI Casa-Settat

Plus de 55,3 milliards de DH investis en 2022

• L'industrie prédomine avec une part de 47% des projets agréés

• Casablanca arrive après Berrechid, Benslimane et El Jadida

• 3.786 entreprises et 23.136 emplois créés

LA région Casa-Settat confirme sa vocation de fief de l'industrie nationale. Une grande part des projets agréés par le CRI régional en 2022 relève de l'industrie (47%), suivie par le tourisme (17%). Au terme de l'année 2022, la Commission régionale unifiée d'investissement (CRUI) a tenu 70 réunions portant sur l'instruction de 360 dossiers d'investissement. Ainsi, 261 projets d'investissement ont été agréés, totalisant un investissement de 55,3 milliards de DH et devront contribuer à la création de plus de 23.136 emplois directs.

Ces chiffres sont rendus publics à l'occasion de la 8e réunion de son conseil d'administration du Centre régional d'investissement de Casablanca-Settat.

Salmane Belayachi, DG du CRI, a dévoilé mardi 28 mars, le bilan des activités du centre au titre de l'année 2022.

Il s'avère ainsi qu'en termes de répartition territoriale des projets examinés favorablement, 23% d'entre eux relèvent de la province de Berrechid, tandis que les provinces de Benslimane et El Jadida représentent 18% chacune. Casablanca arrive en 3e position avec 14%, suivie de la province de Mohammedia (8%).

S'agissant des procédures administratives les plus fréquentes, les demandes d'acceptabilité environnementale occupent le 1er rang, suivies par les demandes d'attribution de lots dans les zones industrielles et les zones d'activités économiques ainsi que les demandes de classement d'exploitation des établissements touristiques.

La totalité des dossiers soumis par les investisseurs ont été traités



En 2022, le CRI Casa-Settat a facilité la création de 3.786 entreprises dans un délai moyen de 5,5 jours ouvrables. Sans grande surprise, 98% des nouvelles créations d'entreprises ont pris la forme de SARL (Ph. DR)

et instruits avec une prise de décision par la CRUI dans un délai de 5,5 jours, selon les données du CRI Casa-Settat (CRI-CS). Par ailleurs, l'analyse des motifs des décisions défavorables émises par la CRUI montrent que 47% des causes de la non-approbation sont liées au foncier, en particulier son inadéquation avec les documents d'urbanisme ou

son indisponibilité. Ainsi et dans le cadre de sa mission d'appui aux investisseurs, le CRI-CS a procédé à l'accompagnement des projets ayant eu un avis défavorable de la CRUI, dans l'objectif de trouver les solutions à même de permettre de les réinjecter dans le circuit de traitement. Cette démarche a permis le réexamen et l'approbation de

37 projets, représentant 31% de la totalité des dossiers non approuvés.

Le CRI-CS a pu faciliter la création de 3.786 entreprises dans un délai moyen de 5,5 jours ouvrables durant l'année 2022. Sans grande surprise, 98% des nouvelles créations d'entreprises ont pris la forme de SARL. □

Aziza EL AFFAS

Un millier d'entreprises accompagnées

LE CRI-CS a procédé au renforcement de son guichet Qimam (pôle intégré d'accompagnement des entreprises) à travers la mise en ligne de la plateforme digitale CRI-accompagnement et l'accueil et l'accompagnement des TPME

et des porteurs de projets dans ses locaux. De même, le CRI a lancé la 2e édition du programme d'accompagnement Qimam, le programme Mouwakabat Intelaka, et participé à plusieurs programmes d'accompagnement régionaux comme de l'INDH,

l'open innovation territorial par Bank Of Africa, les programmes du Centre des très petites entreprises solidaires... Cette démarche a permis d'accompagner plus de 1.000 entreprises et porteurs de projets sur l'ensemble du territoire de la région. □